

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 973****22 septembre 2003****SOMMAIRE**

<b>Aline International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46700</b>	<b>PLD Germany VIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46689</b>
<b>Alpha International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46697</b>	<b>ProLogis Belgium III, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46661</b>
<b>Alpha International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46698</b>	<b>ProLogis Belgium IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46675</b>
<b>Ampacet Europe S.A., Howald . . . . .</b>	<b>46663</b>	<b>ProLogis Belgium IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46675</b>
<b>Ampacet Europe S.A., Howald . . . . .</b>	<b>46667</b>	<b>ProLogis France XL, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46701</b>
<b>Broker Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46699</b>	<b>ProLogis France XLI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46694</b>
<b>C.T.T.L., Centre de Télécommunications et Télé-</b>		<b>ProLogis France XXI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46680</b>
<b>informatique Luxembourgeois S.A., Luxem-</b>		<b>ProLogis France XXIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46680</b>
<b>bourg . . . . .</b>	<b>46700</b>	<b>ProLogis France XXVI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46680</b>
<b>Cable Participation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46684</b>	<b>ProLogis France XXVII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46683</b>
<b>Cable Participation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46688</b>	<b>ProLogis France XXX, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46683</b>
<b>Cegomu S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46700</b>	<b>ProLogis France XXXI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46693</b>
<b>Comex Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46662</b>	<b>ProLogis France XXXII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46694</b>
<b>Commercial Trading Corporation S.A. . . . .</b>	<b>46675</b>	<b>ProLogis France XXXIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46679</b>
<b>Digital Planet Venture S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46696</b>	<b>ProLogis France XXXIV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46671</b>
<b>Dyn-Pan International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46699</b>	<b>ProLogis France XXXIV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46676</b>
<b>Escalade S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>46671</b>	<b>ProLogis France XXXIX, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46694</b>
<b>Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46689</b>	<b>ProLogis France XXXV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46679</b>
<b>Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46693</b>	<b>ProLogis France XXXVI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46671</b>
<b>Européenne de Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46658</b>	<b>ProLogis France XXXVI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46677</b>
<b>Fiduciaire Accura S.A., Kayl . . . . .</b>	<b>46676</b>	<b>ProLogis Germany II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46679</b>
<b>Fiduciaire Accura S.A., Kayl . . . . .</b>	<b>46677</b>	<b>ProLogis Germany XIV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46680</b>
<b>Frenezy, S.à r.l., Bascharage . . . . .</b>	<b>46658</b>	<b>ProLogis Italy IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46698</b>
<b>Goldas S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46699</b>	<b>ProLogis Italy IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46704</b>
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46659</b>	<b>ProLogis Italy IX, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46679</b>
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46659</b>	<b>ProLogis Italy XIV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46675</b>
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46659</b>	<b>ProLogis Spain, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46677</b>
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46659</b>	<b>Rowlands Temporaire RTT - Lux S.A., Luxem-</b>	
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46660</b>	<b>bourg . . . . .</b>	<b>46703</b>
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46660</b>	<b>Rowlands Temporaire RTT - Lux S.A., Luxem-</b>	
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46660</b>	<b>bourg . . . . .</b>	<b>46703</b>
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46660</b>	<b>Rowlands Temporaire RTT - Lux S.A., Luxem-</b>	
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46661</b>	<b>bourg . . . . .</b>	<b>46704</b>
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46661</b>	<b>Sava, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46683</b>
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46661</b>	<b>Société Financière Baccarat Holding S.A., Luxem-</b>	
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46661</b>	<b>bourg . . . . .</b>	<b>46670</b>
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46701</b>	<b>Sofipugas S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46677</b>
<b>Impreinvest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46702</b>	<b>Trilux Luxembourg, S.à r.l., Münsbach . . . . .</b>	<b>46668</b>
<b>Intertechnologies Real Estate Co, S.à r.l., Luxem-</b>		<b>Unimet Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46667</b>
<b>bourg . . . . .</b>	<b>46681</b>	<b>Unimet Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46667</b>
<b>Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) S.A., Münsbach . . . . .</b>	<b>46695</b>	<b>Unimet Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46701</b>
<b>Nene, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>46662</b>	<b>Unimet Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46701</b>
<b>Nene, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>46662</b>	<b>Unimet Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46701</b>
<b>New Energy XXI S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46693</b>	<b>Vedior Interim Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46702</b>
<b>PLD Germany IX, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46694</b>	<b>Vedior Interim Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46702</b>
<b>PLD Germany VI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46693</b>	<b>Vedior Interim Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>46703</b>

**FRENEZY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-4930 Bascharage, 182, boulevard J.-F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 88.097.

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Alevtyna Samsonova, employée privée, née à Odessa (Ukraine), le 31 mai 1978, demeurant à L-3672 Kayl, 87, rue de Tétange;

2.- Monsieur Rui Manuel Viana, employé privé, né à Mocamedes (Angola), le 23 décembre 1951, demeurant à L-3672 Kayl, 87, rue de Tétange.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée FRENEZY, S.à r.l., avec siège social à L-4930 Bascharage, 182, boulevard J.F. Kennedy,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1360 du 19 septembre 2002,

dont le capital social de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (€ 124,-) chacune, est réparti comme suit:

1.- Madame Alevtyna Samsonova, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales .....	99
2.- Monsieur Rui Manuel Viana, prénommé, une part sociale.....	1
Total: cent parts sociales .....	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Madame Alevtyna Samsonova, préqualifiée, déclare céder ses quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales à Monsieur Rui Manuel Viana, prénommé, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

2.- Monsieur Michele Delfino, cabaretier, né à Minervino Murge (Italie), le 14 janvier 1952, demeurant à L-5892 Alzingen, 9, rue Jean Wolter, agissant en sa qualité de gérant technique de la société et Madame Alevtyna Samsonova, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérant administratif de la société, déclarent accepter cette cession de parts, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts qui précède, les parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Rui Manuel Viana, prénommé, cent parts sociales .....	100
Total: cent parts sociales .....	100

Ensuite l'unique associé se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Madame Alevtyna Samsonova, préqualifiée, démissionne en tant que gérant administratif de la société. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2. Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Rui Manuel Viana, employé privé, né à Mocamedes (Angola), le 23 décembre 1951, demeurant à L-3672 Kayl, 87, rue de Tétange.

3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Viana, A. Samsonova, M. Delfino, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2003, vol. 890, fol. 50, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2003.

F. Kessler.

(050649.3/219/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

**EUROPEENNE DE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 47.537.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(051678.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.429.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme Holding (en liquidation)*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051451.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.429.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme Holding (en liquidation)*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051447.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.429.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme Holding (en liquidation)*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051444.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.429.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme Holding (en liquidation)*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051443.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.429.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme Holding (en liquidation)*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051440.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.429.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme Holding (en liquidation)*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051439.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.429.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme Holding (en liquidation)*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051437.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.429.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme Holding (en liquidation)*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051436.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.429.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme Holding (en liquidation)*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051433.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.429.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme Holding (en liquidation)*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051432.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.429.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme Holding (en liquidation)*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051430.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis BELGIUM III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.432.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

(051507.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**NENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 94.941.

L'an deux mille trois, le huit août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Joseph Aigboje dit Joseph Etute, employé privé, époux conventionnellement séparé de biens de Madame Tessy Hippert, demeurant à L-3730 Rumelange, 16, Grand-rue,

agissant en sa qualité de seul associé et de gérant unique avec pouvoir d'engager valablement en toutes circonstances sous sa seule signature la société à responsabilité limitée unipersonnelle NENE, S.à r.l., avec siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 août 2003, en voie de publication au Mémorial C.

Ensuite le comparant représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

*Seule et unique résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que dorénavant le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

«La société a pour objet le commerce d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, d'un dépôt de boissons, d'hébergement de moins de dix chambres et de petite restauration.»

Le deuxième alinéa de cet article reste inchangé.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Etute, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 août 2003, vol. 890, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 août 2003.

B. Moutrier.

(050767.3/272/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

**NENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 94.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 août 2003.

B. Moutrier.

(050768.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

**COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 30.567.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Luxembourg, le 18 août 2003.

*Pour COMEX FINANCE S.A.*

*Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03815. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051630.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**AMPACET EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.  
R. C. Luxembourg B 50.309.

In the year two thousand and three, on the twenty-third day of July.  
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

was held:

an Extraordinary General Meeting of shareholders of AMPACET EUROPE S.A., (hereafter: the «Company») a société anonyme having its registered office at 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, registered with the trade and company register in Luxembourg at section B under number 50.309, incorporated pursuant to a notarial deed dated February 7 1995, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 263 of 15 June 1995, of which the articles of incorporation were last amended pursuant to a notarial deed of March 7, 2003 before the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 522 of 14 May 2003.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, in the chair,

who appointed as secretary Mr Hubert Janssen, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of EUR 9,013.30 (nine thousand thirteen euro and thirty cent), so as to raise it from the current amount of EUR 30,986.70 (thirty thousand nine hundred eighty-six euro and seventy cent), to EUR 40,000.- (forty thousand euro) by the issue of 1 (one) new share of no par value, with the contribution of a share premium of EUR 120,040,986.70 (one hundred and twenty million forty thousand nine hundred eighty-six euro and seventy cent).

2. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares through a contribution in kind consisting of (i) 32,752 (thirty-two thousand seven hundred fifty-two) of the 32,753 (thirty-two thousand seven hundred fifty-three) shares with a par value of USD 97.- (ninety-seven dollars of the United States of America) issued and outstanding in the capital of AMPACET INVESTMENTS II, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg, and (ii) 1,978 (one thousand nine hundred seventy-eight) of the 1,979 (one thousand nine hundred seventy-nine) shares without par value issued and outstanding in the capital of AMPACET BELGIUM, S.p.r.l., a private limited liability company duly formed under the laws of Belgium and having its registered office at rue d'Ampacet 1, Messancy, 6780, Belgium (together the «Contribution»). The Contribution represents a total value of EUR 120,050,000.- (one hundred and twenty million fifty thousand euro).

3. Amendment of article five of the articles of incorporation in order to reflect such action.

II. That the shareholders represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the shareholders represented and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after being initialled *ne varietur* by the parties appearing.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 9,013.30 (nine thousand thirteen euro and thirty cent), so as to raise it from the current amount of EUR 30,986.70 (thirty thousand nine hundred eighty-six euro and seventy cent), to EUR 40,000.- (forty thousand euro) by the issue of 1 (one) new share with a no par value, with the contribution of a share premium of EUR 120,040,986.70 (one hundred and twenty million forty thousand nine hundred eighty-six euro and seventy cent), to be fully paid-up through a contribution in kind consisting of

(i) 32,752 (thirty-two thousand seven hundred fifty-two) of the 32,753 (thirty-two thousand seven hundred fifty-three) shares having a par value of USD 97.- (ninety-seven dollars of the United States of America) issued and outstanding in the capital of AMPACET INVESTMENTS II, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg, and

(ii) 1,978 (one thousand nine hundred seventy-eight) of the 1,979 (one thousand nine hundred seventy-nine) shares without par value issued and outstanding in the capital of AMPACET BELGIUM Sprl a private limited liability company duly formed under the laws of Belgium and having its registered office at rue d'Ampacet 1, Messancy, 6780, Belgium.

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription of the new share referred to above by Ampacet Corporation, a corporation organized under the laws of the State of New York, having its principal office at 660 White Plains Road, Tarrytown, New York 10591-5130, United States of America.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the above-mentioned corporation AMPACET CORPORATION, here represented by Mr Patrick Van Hees;

Which declares to subscribe the 1 (one) new share and to pay it up together with the share premium by a contribution in kind hereafter described:

*Description of the contribution*

(i) 32,752 (thirty-two thousand seven hundred fifty two) of the 32,753 (thirty-two thousand seven hundred fifty-three) shares having a par value of USD 97.- (ninety-seven dollars of the United States of America) issued and outstanding in the capital of AMPACET INVESTMENTS II, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg and

(ii) 1,978 (one thousand nine hundred seventy-eight) of the 1,979 (one thousand nine hundred seventy-nine) shares without par value issued and outstanding in the capital of AMPACET BELGIUM Sprl a private limited liability company organized under the laws of Belgium and having its registered office at rue d'Ampacet 1, Messancy, 6780, Belgium.

*Evaluation*

The value of this contribution is evaluated at EUR 120,050,000.- (one hundred and twenty million fifty thousand euro).

*Report of the auditor*

In compliance with article 32-1 of the Law on Commercial Companies, the contribution in kind has been subject to the report dated July 23, 2003, issued by Grant Thornton, Réviseur d'Entreprises in Luxembourg, represented by Mr Jeffrey Davies who concludes:

«On the basis of the work undertaken as described above in accordance with recommendations of the Institut des Réviseurs d'Entreprises and on the basis of the documents that we have received, we concludes as follows:

- the contributions of participating interests in AMPACET BELGIUM Sprl and AMPACET INVESTMENT II, S.à.r.l., will be remunerated by the issuance of one new share of AMPACET EUROPE S.A. and a share premium.
- the value of the participating interests contributed by Ampacet Corporation, which amounts to EUR 120,050,000.- is at least equal to the value of one share of AMPACET EUROPE S.A. for an amount of EUR 9,013.30 to be issued in exchange together with the share premium of EUR 120,040,986.70.»

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

*Effective implementation of the contribution*

AMPACET CORPORATION, contributor here represented as stated above and AMPACET INVESTMENTS II, S.à r.l., together declare that the transfer of the shares of AMPACET INVESTMENTS II, S.à r.l., is effective today without qualification.

AMPACET CORPORATION, contributor here represented as stated above and AMPACET BELGIUM Sprl together declare that the transfer of the shares of AMPACET BELGIUM Sprl is effective today without qualification.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend the first sentence of article five of the articles of association to read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is fixed at EUR 40,000.- (forty thousand euro) represented by 1,001 (one thousand and one) shares with no par value.»

*Shareholders of the company*

Following this increase of capital the shares of the Company are held as follows:

1) Mr Norman Alexander, residing 24 Morris Lane, Scarsdale, New York 10583-4402, United States of America, one share .....	1
2) The company AMPACET CORPORATION, having its principal office at 660 White Plains Road, Tarrytown, New York 10591-5130, United States of America, one thousand shares .....	1,000
Total: one thousand and one .....	1,001

*Tax exemption request*

Considering that it concerns an increase of the share capital consisting of at least 65% of all outstanding shares of financial stock companies (société de capitaux) having each their registered office in an European Union State (Luxembourg and Belgium), the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

*Declaration*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 4.2 of the law of December 29, 1971 in order to obtain a favourable taxation of the contribution in kind and states explicitly that these conditions are fulfilled, on sight of relevant documents, because comments and explanations exposed to him and considering the context of such operation.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the elements constituting the contributed property has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

## Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euros.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, it was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Version française:**

L'an deux mille trois, le vingt-trois juillet.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AMPACET EUROPE S.A. (ci-après: la «Société»), une société anonyme ayant son siège social 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg à la section B sous le numéro 50.309, fondée par acte notarié du 7 février 1995, publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Société et Associations, numéro 263 du 15 juin 1995 dont les statuts ont été modifiées pour la dernière fois par acte notarié du 7 mars 2003 adopté par-devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 522 du 14 mai 2003.

L'assemblée s'est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg,

Qui a désigné Monsieur Hubert Janssen, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée a élu Mademoiselle Rachel Uhl, juriste domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 9.013,30 (neuf mille treize euro et trente cent), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de EUR 30.986,70 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro et soixante-dix cent) à EUR 40.000,- (quarante mille euro) par l'émission de 1 (une) nouvelle action sans valeur nominale, moyennant paiement d'une prime d'émission de EUR 120.040.986,70 (cent vingt millions quarante mille neuf cent quatre-vingt-six euro et soixante-dix cent).

2. Souscription, intervention du souscripteur et libération de l'intégralité des actions par un apport en nature consistant en (i) 32.752 (trente-deux mille sept cent cinquante-deux) des 32.753 (trente-deux mille sept cent cinquante-trois) actions émises et en circulation de AMPACET INVESTMENT II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg, ayant une valeur nominale de USD 97,- (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et (ii) 1.978 (mille neuf cent soixante-dix-huit) des 1.979 (mille neuf cent soixante-dix-neuf) actions sans valeur nominale émises et en circulation de AMPACET BELGIUM Sprl société privée à responsabilité limitée organisée sous les lois de la Belgique et ayant son siège social au 1, rue d'Ampacet, 6780 Messancy, Belgique (ensemble «l'Apport»). L'Apport représente une valeur totale de EUR 120.050.000,- (cent vingt millions cinquante mille euro).

3. Amendement de l'article cinq des statuts de manière à refléter ce qui précède.

II. Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont indiqués sur la liste de présence, laquelle liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistré simultanément auprès des autorités d'enregistrement. Les pouvoirs des actionnaires représentés resteront également annexés au présent acte après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les actionnaires représentés déclarant qu'ils ont été dûment convoqués et été informés de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, des convocations ne sont pas nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté d'un montant de EUR 9.013,30 (neuf mille treize euros et trente cents), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de EUR 30.986,70 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-dix cents) à EUR 40.000,- (quarante mille euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle action sans valeur nominale, moyennant paiement d'une prime d'émission de EUR 120.040.986,70 (cent vingt millions quarante mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-dix cents) intégralement libéré par un apport en nature consistant en

(i) 32.752 (trente-deux mille sept cent cinquante-deux) des 32.753 (trente-deux mille sept cent cinquante-trois) actions émises et en circulation de AMPACET INVESTMENT II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg, ayant une valeur nominale de USD 97,- (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et

(ii) 1.978 (mille neuf cent soixante-dix-huit) des 1.979 (mille neuf cent soixante-dix-neuf) actions sans valeur nominale émises et en circulation de AMPACET BELGIUM Sprl une société privée à responsabilité limitée organisée sous les lois de la Belgique et ayant son siège social au 1, rue d'Ampacet, 6780 Messancy, Belgique.

*Seconde résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription de la nouvelle action indiquée ci-dessus par AMPACET CORPORATION, une société formée sous les lois de l'état du New York et ayant son bureau principal à 660 White Plains Road, Tarrytown, New York 10591-5130, Etats-Unis d'Amérique.

*Intervention du Souscripteur - Souscription - Libération*

Alors intervient la société susmentionnée AMPACET CORPORATION, ici représentée par Patrick Van Hees; Qui déclare souscrire la nouvelle action et la libérer, de même que la prime, par un apport en nature ci-après décrit:

*Description de l'apport*

(i) 32.752 (trente-deux mille sept cent cinquante-deux) des 32.753 (trente-deux mille sept cent cinquante-trois) actions ayant une valeur nominale de USD 97,- (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune émises et en circulation de AMPACET INVESTMENT II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald., Luxembourg, (soit 99,99% du capital) et

(ii) 1.978 (mille neuf cent soixante-dix-huit) des 1.979 (mille neuf cent soixante-dix-neuf) actions sans valeur nominale émises et en circulation de AMPACET BELGIUM Sprl une société privée à responsabilité limitée organisée sous les lois de la Belgique et ayant son siège social au 1, rue d'Ampacet, 6780 Messancy, Belgique, (soit 99,99% du capital).

*Evaluation*

La valeur de cet apport est estimée à EUR 120.050.000,- (cent vingt millions et cinquante mille euro).

*Rapport du Réviseur d'Entreprises*

Conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'une vérification par Grant Thornton, Réviseur d'Entreprises indépendant à Luxembourg, représenté par Monsieur Jeffrey Davies, et son rapport daté du 23 juillet 2003 conclut comme suit:

*Conclusion*

«Sur base des travaux effectués tels que décrits ci-dessus conformément aux recommandations de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, et sur base des documents reçus, nous concluons que:

- l'apport des participations AMPACET BELGIUM Sprl et AMPACET INVESTMENT II, S.à r.l., sera rémunéré par l'émission d'une nouvelle action de AMPACET EUROPE S.A. et une prime d'émission;
- la valeur des participations apportées par AMPACET CORPORATION, laquelle s'élève à EUR 120.050.000,- est au moins égale à une action de AMPACET EUROPE S.A., pour un montant de EUR 9.013,30 à émettre en échange et la prime d'émission de EUR 120.040.986,70.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

*Transfert effectif de l'apport*

AMPACET CORPORATION, souscripteur ici représenté comme indiqué ci-dessus, et AMPACET INVESTMENT II, S.à r.l., déclarent conjointement que le transfert des actions de AMPACET INVESTMENT II, S.à r.l., est effectif à ce jour sans réserve.

AMPACET CORPORATION, souscripteur ici représenté comme indiqué ci-dessus, et AMPACET BELGIUM Sprl déclarent conjointement que le transfert des actions de AMPACET BELGIUM Sprl est effectif à ce jour sans réserve.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la Contribution ayant été complètement réalisée, il est résolu de modifier la première phrase de l'article cinq des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille euros) représenté par 1.001 (mille et une) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Actionnaires de la société*

Suivant cette augmentation de capital les actions de la société sont détenues comme suit:

1) Mr Norman Alexander, residing 24 Morris Lane, Scarsdale, New York 10583-4402, Etats-Unis d'Amérique, une action .....	1
2) The company AMPACET CORPORATION, having its principal office at 660 White Plains Road, Tarrytown, New York 10591-5130, Etats-Unis d'Amérique, mille actions .....	1.000
<b>Total: mille et une actions .....</b>	<b>1.001</b>

*Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social constitué d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par des sociétés de capitaux ayant leur siège dans des Etats de l'Union Européenne (Luxembourg et Belgique), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la

loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Dans la mesure où il n'y a plus d'autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est alors close.

Dont le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, le jour indiqué en tête du présent acte.

Cet acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé conjointement avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en case de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, vol. 139S, fol. 92, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

J. Elvinger.

(051626.3/211/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**AMPACET EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 50.309.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(051627.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**UNIMET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 64.735.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour UNIMET HOLDING S.A.*

*Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051454.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**UNIMET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 64.735.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour UNIMET HOLDING S.A.*

*Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051458.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**TRILUX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 90.421.

In the year two thousand three, on the eighteenth day of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered at M&C Corporate Services Limited P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by its general partner ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LIMITED,

here represented by Mrs Linda Korpel, lawyer, residing in Metz (France) pursuant to a proxy given on June 18, 2003 which after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole shareholder of TRILUX LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on November 28, 2002 by a deed enacted before Me Henri Hellinckx, notary in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 2003, page 5120.

The appearing party, represented as above stated, declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1) Increase the Company's share capital by an amount of EUR 54,100.- (fifty-four thousand one hundred euros) in order to raise it from its present amount of EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred euros) up to EUR 66,500.- (sixty-six thousand five hundred euros) by the creation of 541 (five hundred forty-one) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, which will be issued together with a share premium of an amount of EUR 486,939.- (four hundred eighty-six thousand nine hundred thirty-nine euros).

2) Subscription and full payment of the 541 new shares and of the share premium by a contribution in kind by ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LP consisting of the conversion into capital of a claim held by it against the Company.

3) Subsequent amendments of the Article 6 of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed capital is fixed at EUR 66,500.- (sixty-six thousand five hundred euros) divided into 665 (six hundred sixty-five) shares, with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, which have been entirely subscribed and fully paid in.»

4) Amend the article 15 of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of the same year.»

5) Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of EUR 54,100.- (fifty-four thousand one hundred euros) in order to raise it from its present amount of EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred euros) up to EUR 66,500.- (sixty-six thousand five hundred euros) by the creation of 541 (five hundred forty-one) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, which will be issued together with a share premium of an amount of EUR 486,939.- (four hundred eighty-six thousand nine hundred thirty-nine euros) and having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution - Subscription - Payment*

Thereupon intervened ADVENT DANUBIUS L.P. prenamed, declared to subscribe to all the 541 new shares of the Company with a par value of EUR 100.- each, and to make the payment in full of all such new shares together with payment of a share premium in a total amount of EUR 486,939.- (four hundred eighty-six thousand nine hundred thirty-nine euros), by a contribution in kind by ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LP consisting of the conversion into capital of a unquestionable and immediately payable claim held by it against the Company to the extent of an amount of GBP 381,000.-.

*Evaluation - Report of the auditor*

In conformity with article 32-1 (5) of the Law of August 10, 1915, as amended, the said claim has been dealt with in a report established by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, société à responsabilité limitée, Réviseurs d'entreprises, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, which concluded in its report of June 18th, 2003 the following:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which, corresponds at least in number and nominal value to the 541 shares of nominal value EUR 100.- each, to be issued with a share premium of EUR 486,939.-, hence a total consideration of 541,039.-.»

This report signed ne varietur by the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The newly issued shares having been subscribed paid and allotted, the new shareholder together with the appearing shareholder, constituting an extraordinary general meeting of shareholders of the Company, voted in favour of the following resolution which is this adopted unanimously.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting decides to amend the article 6 of the by-laws, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's subscribed capital is fixed at EUR 66,500.- (sixty-six thousand five hundred euros) divided into 665 (six hundred sixty-five) shares, with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, which have been entirely subscribed and fully paid in.»

*Fourth resolution*

The general meeting decides to amend the article 15 of the by-laws, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of the same year.»

*Estimation*

For the purpose of registration the converted claim, is estimated at EUR 9,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) L.P., limited liability partnership régit par les lois des Iles Cayman avec siège social à M&C Corporate Services Limited P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, dûment représenté par son general partner ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LIMITED,

ici représentée par Mme Linda Korpel, juriste, de résidence à Metz (France) en vertu d'une procuration datée du 18 juin 2003, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

lequel comparant agissant en sa qualité d'actionnaire unique de TRILUX LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, constituée suivant acte de M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 novembre 2002, acte publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations et inscription auprès de registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le comparant reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation de capital social de EUR 54.100,- (cinquante-quatre mille cent euros) de manière à porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.400,- (douze mille quatre cent euros) à un montant de EUR 66.500,- (soixante-six mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 541 (cinq cent quarante et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune ayant les mêmes droit et privilèges que les parts sociales existantes et devant être émises avec une prime d'émission;

2) Souscription et libération intégrale de ces 541 (cinq cent quarante et une) nouvelles parts sociales et de la prime d'émission par ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LP par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une dette qu'elle a contre la Société.

3) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 66.500,- (soixante-six mille cinq cent euros) représenté par 665 (six cent soixante-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100, (cent euros) chacune, ayant toutes été intégralement souscrites et libérées.»

4) Modification de l'article 15 des statuts de la Société.

5) Divers.

Le comparant a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 54.100,- (cinquante-quatre mille cent euros) de manière à porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.400,- (douze mille quatre cent euros) à un montant de EUR 66.500,- (soixante-six mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 541 (cinq cent quarante et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominal de EUR 100,- (cent euros) chacune ayant les mêmes droit et privilèges que les parts sociales existantes et devant être émises avec une prime d'émission.

*Seconde résolution - Souscription - Libération*

Est alors intervenue la société ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LP, prénommée, dûment représenté par Linda Korpel, prénommée, agissant en vertu d'une procuration donnée le 18 juin 2003, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Le comparant a déclaré souscrire l'intégralité des 541 (cinq cent quarante et une) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 486.939,- (quatre cent quatre-vingt-six mille neuf cent trente-neuf euros) par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible, détenue par lui contre la société, à concurrence d'un montant de GBP 381.000,-.

*Evaluation - Rapport du réviseur d'entreprise*

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, la dite créance a fait l'objet d'un rapport établi par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, société à responsabilité limitée, Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, qui a conclu son rapport daté du 3 juin 2003, comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which, corresponds at least in number and nominal value to the 541 shares of nominal value EUR 100.- each, to be issued with a share premium of EUR 486,939.-, hence a total consideration of 541,039.-.»

Ce rapport signé ne verietur par le comparant et par le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pur être soumis aux formalités de l'enregistrement en même temps.

Les nouvelles parts sociales ayant toutes été souscrites, libérées et allouées, le nouvel actionnaire ensemble avec l'actionnaire comparant, constituant une assemblée générale extraordinaire de la Société, vote en faveur de la résolution suivante qui est dès lors adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus et décide que l'article 6 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 66.500,- (soixante-six mille cinq cent euros) représenté par 665 (six cent soixante-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant toutes été intégralement souscrites et libérées.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 9.500,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 139S, fol. 46, case 1. – Reçu 5.410,39 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

J. Elvinger.

(051653.3/211/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**SOCIETE FINANCIERE BACCARAT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.750.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051660.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**ProLogis France XXXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 85.197.

*Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 20 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 19 décembre 2001 au 31 décembre 2002.

Le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04567. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051452.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis France XXXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.484.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 20 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 9 août 2001 au 31 décembre 2002.

Le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04571. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051453.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ESCALADE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 54.020.

In the year two thousand three, on the third of June.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ESCALADE S.A., a société anonyme, having its corporate seat at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by virtue of a notarial deed executed before M<sup>e</sup> Marc Elter, notary, residing in Luxembourg, in replacement of M<sup>e</sup> Frank Baden, notary, residing in Luxembourg on February 13, 1996, published in the Mémorial, Recueil C No 245, dated May 17, 1996, amended by virtue of a notarial deed executed before M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange on October 11, 2000 published in the Mémorial, Recueil C No 368, dated May 18, 2001.

The meeting is chaired by Mr Nicolas Cuisset, Consultant,

The chairman appointed as secretary Ms. Laetitia Ambrosi, private employee,

The meeting elected as scrutineer Mr Fatah Boudjelida, private employee, having all their professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, one thousand two hundred forty nine (1,249) shares out of a total of one thousand five hundred (1,250) shares in circulation are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Acceptance of the resignation of Mr Hans de Graaf, Mr Maarten van de Vaart and Mr Pieter Van Nogteren as directors of the company;

2. Discharge to the resigning directors for the execution of their mandate until the date of their resignation;

3. Appointment with immediate effect as new directors of the company of:

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., a société anonyme having its registered seat at 14, rue du Marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, inscribed at the register of commerce of Luxembourg under the number B 40.722,
- Matthijs Bogers, company director, a Dutch citizen, born on November 24th, 1966 in Amsterdam, The Netherlands, having its professional address at 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg,
- Mr Frits van der Aa, company director, a Dutch citizen, born on March 1st, 1955 in Oisterwijk, The Netherlands, having its professional address at Katersberg 20, B-2440 Geel, Belgium.

4. Transfer of the registered seat of the Company from 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg to 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

5. Amendment of article two, first paragraph of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Munsbach, Commune de Schuttrange.»

6. Restatement of article 4 of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 4.** The object of the Corporation is the management, the administration, the development by the sale, the purchase, the exchange, the leasing in any form whatsoever, of real estate properties in Luxembourg or abroad, the control, the management, as well as the development of these properties and the activity of real estate investment consulting to intra group companies.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any Luxembourg or foreign real estate investment companies and carry out all other forms of participation, acquisition by purchase or exchange, subscription and in any form whatsoever like sale, exchange, or in any other manner, of all securities transferable, to manage, supervise and develop these interests and participations. It may render any assistance and services to intra group companies such as the leasing of personal or real estate properties, the advisory and the consulting in real estate investments.

It may carry on any industrial, commercial and financial activities and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.»

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to accept the resignation of Mr Hans de Graaf, Mr Maarten van de Vaart and Mr Pieter Van Nogteren as directors of the Company.

*Second resolution*

The meeting resolved to grant discharge to the resigning directors for the execution of their mandate until the date of their resignation.

*Third resolution*

The meeting resolved to appoint with immediate effect as new directors of the Company:

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., a société anonyme having its registered seat at 14, rue du Marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, inscribed at the register of commerce of Luxembourg under the number B 40.722,
- Matthijs Bogers, company director, a Dutch citizen, born on November 24th, 1966 in Amsterdam, The Netherlands, having its professional address at 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg,
- Mr Frits van der Aa, company director, a Dutch citizen, born on March 1st, 1955 in Oisterwijk, The Netherlands, having its professional address at Katersberg 20, B-2440 Geel, Belgium.

*Fourth resolution*

The meeting resolved to transfer the registered seat of the Company from 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg to 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Fifth resolution*

Pursuant to the foregoing resolution, the meeting decides to amend article two, first paragraph of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Munsbach, Commune de Schuttrange.»

*Sixth resolution*

The meeting decides to restate article 4 of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 4.** The object of the Corporation is the management, the administration, the development by the sale, the purchase, the exchange, the leasing in any form whatsoever, of real estate properties in Luxembourg or abroad, the control, the management, as well as the development of these properties and the activity of real estate investment consulting to intra group companies.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any Luxembourg or foreign real estate investment companies and carry out all other forms of participation, acquisition by purchase or exchange, subscription and in any form whatsoever like sale, exchange, or in any other manner, of all securities transferable, to manage, supervise and develop

these interests and participations. It may render any assistance and services to intra group companies such as the leasing of personal or real estate properties, the advisory and the consulting in real estate investments.

It may carry on any industrial, commercial and financial activities and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESCALADE S.A., ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 février 1996, publié au Mémorial, Recueil C n° 245 du 17 mai 1996, amendé suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange le 11 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 368 du 18 mai 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Nicolas Cuisset, Consultant,

Le président désigne comme secrétaire Melle Laetitia Ambrosi, employée privée,

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Fatah Boudjelida, employé privé, ayant tous leur adresse professionnelle au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que mille deux cent quarante neuf (1.249) actions sur un total de mille deux cent cinquante (1.250) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Acceptation de la démission de Mr Hans de Graaf, de Mr Maarten van de Vaart et de Mr Pieter Van Nogteren en tant qu'administrateurs de la Société.

2. Décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

3. Nomination avec effet immédiat en tant que nouveaux administrateurs de la Société de:

- EUROMEX MANAGEMENT S.A., une société anonyme ayant son siège social au 14, rue du Marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 40.722,

- Matthijs Bogers, administrateur de société, citoyen hollandais, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg,

- Mr Frits van der Aa, administrateur de société, citoyen hollandais, né le 1<sup>er</sup> mars 1955 à Oisterwijk, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au Katersberg 20, B-2440 Geel, Belgium.

4. Transfert du siège social de la Société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach.

5. Modification de l'article deux, alinéa premier, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Münsbach, Commune de Schuttrange.»

6. Refonte de l'article quatre des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** L'objet de la société est la gestion, l'administration, le développement par la vente, l'achat, l'échange, le crédit-bail ou de toute autre manière, de propriétés immobilières au Luxembourg ou à l'étranger, le contrôle, la gestion, ainsi que le développement de ces propriétés et l'activité de conseil en investissements immobiliers à d'autres sociétés du groupe.

La Société peut acquérir toutes valeurs ou droits par la prise de participations, la souscription d'actions, la négociation sous quelle que forme que ce soit, participer à l'établissement, au développement et au contrôle de toutes sociétés actives dans l'investissement immobilier au Luxembourg ou à l'étranger et effectuer toutes autres formes de placement, d'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière toutes valeurs mobilières et espèces, pour contrôler, diriger et développer ces intérêts et participations. La Société peut fournir toute aide et assistance à toute autre société du groupe et leur prester des services tels que la location de biens immobiliers et mobiliers, le conseil en matière d'investissements immobiliers.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.»

#### 7. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mr Hans de Graaf, de Mr Maarten van de Vaart et de Mr Pieter Van Nogteren en tant qu'administrateurs de la Société.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

##### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, en tant que nouveaux administrateurs de la Société:

- EUROMEX MANAGEMENT S.A., une société anonyme ayant son siège social au 14, rue du Marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 40.722,
- Matthijs Bogers, administrateur de société, citoyen hollandais, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg,
- Mr Frits van der Aa, administrateur de société, citoyen hollandais, né le 1<sup>er</sup> mars 1955 à Oisterwijk, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Katersberg 20, B-2440 Geel, Belgique.

##### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach.

##### *Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Münsbach, Commune de Schuttrange.»

##### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de reformuler l'article quatre des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** L'objet de la société est la gestion, l'administration, le développement par la vente, l'achat, l'échange, le crédit-bail ou de toute autre manière, de propriétés immobilières au Luxembourg ou à l'étranger, le contrôle, la gestion, ainsi que le développement de ces propriétés et l'activité de conseil en investissements immobiliers à d'autres sociétés du groupe.

La Société peut acquérir toutes valeurs ou droits par la prise de participations, la souscription d'actions, la négociation sous quelle que forme que ce soit, participer à l'établissement, au développement et au contrôle de toutes sociétés actives dans l'investissement immobilier au Luxembourg ou à l'étranger et effectuer toutes autres formes de placement, d'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière toutes valeurs mobilières et espèces, pour contrôler, diriger et développer ces intérêts et participations. La Société peut fournir toute aide et assistance à toute autre société du groupe et leur prêter des services tels que la location de biens immobiliers et mobiliers, le conseil en matière d'investissements immobiliers.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Münsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Cuisset, L. Ambrosi, F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, vol. 139S, fol. 31, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.(signé):* Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

J. Elvinger.

(051650.3/211/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**ProLogis ITALY XIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ProLogis GERMANY XVI, S.à r.l.).**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.785.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04573. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051455.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis BELGIUM IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.911.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04578. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051456.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis BELGIUM IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.911.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représenté par D. Bannerman

*Gérant*

(051509.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**COMMERCIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 66.178.

—  
M<sup>e</sup> Lex Thielen dénonce le siège social de la société COMMERCIAL TRADING CORPORATION S.A., domiciliée en son étude au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, depuis le 12 avril 2002.

Luxembourg, le 21 août 2003.

M<sup>e</sup> L. Thielen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04698. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051661.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis FRANCE XXXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.484.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

(051515.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**FIDUCIAIRE ACCURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg.  
R. C. Luxembourg B 93.675.

L'an deux mille trois, le sept août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE ACCURA S.A., ayant son siège social à L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil numéro 679 du 27 juin 2003, inscrite au registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg sous le numéro B 93.675.

La séance est ouverte à 8.00 heures, sous la présidence de Monsieur Alain Küpper, employé privé, époux de Madame Christel Lemaire, demeurant à L-3332 Fennange, 59, route d'Esch.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Manon Schockmel, expert-comptable, épouse de Monsieur Pascal Ries, demeurant à L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cents actions (200) d'une valeur nominale de cent soixante Euros (EUR 160,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 10 des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. Küpper, M. Bergami, M. Schockmel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 août 2003, vol. 890, fol. 60, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 août 2003.

B. Moutrier.

(050636.3/272/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

**FIDUCIAIRE ACCURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg.  
R. C. Luxembourg B 93.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 août 2003.

B. Moutrier.

(050639.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

---

**ProLogis FRANCE XXXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 85.197.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

D. Bannerman

*Gérant*

(051517.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis SPAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.897.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par D. Bannerman

*Gérant*

(051526.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**SOFIPUGAS S.A., Société Anonyme,  
(anc. SOFIPUGAS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 45.794.

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie: L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFIPUGAS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 45.794, constituée suivant acte le 25 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 41 du 31 janvier 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 6 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 525 du 14 décembre 1994, le 15 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 155 du 10 mars 1999, du 4 mars 1999, publié le 12 avril 1999 au Mémorial C n° 254 et par acte du 10 mai 2002, publié le 24 octobre 2002 au Mémorial C n° 1535.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Ana Dias, employée privée, domiciliée professionnellement au 3, place Dargent à L-1413 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de la dénomination de la société et adaptation du premier paragraphe de l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOFIPUGAS S.A.»

2) Modifications des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 30 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société de participations financières.

3) Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

4) Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société en y supprimant le mot «holding» et par conséquent d'adapter le premier paragraphe de l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOFIPUGAS S.A.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la société pour y refléter la renonciation au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 30 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société de participations financières.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article deux des statuts la teneur reprise à l'ordre du jour, qui précède.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, A. Dias, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, vol. 18CS, fol. 32, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

*J. Elvinger.*

(051640.3/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**ProLogis ITALY IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.825.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par P. Cassells

*Gérant*

(051527.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis FRANCE XXXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.385.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par D. Bannerman

*Gérant*

(051528.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis GERMANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.101.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par P. Cassells

*Gérant*

(051529.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis France XXXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,-**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.433.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 11 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04674. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051536.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis FRANCE XXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.121.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par D. Bannerman

*Gérant*

(051530.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis FRANCE XXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.123.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par D. Bannerman

*Gérant*

(051531.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis FRANCE XXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.276.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par D. Bannerman

*Gérant*

(051532.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis GERMANY XIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.935.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04598. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051537.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**INTERTECHNOLOGIES REAL ESTATE CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 79.072.

In the year two thousand and three, on the ninth of May.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INTERTECHNOLOGIES REAL ESTATE CO, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-1457 Luxembourg, 78, rue des Eglantiers, trade register Luxembourg section B number 79.072, incorporated by deed dated on November 14th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 436 of June 13th, 2001.

The meeting is presided by Mr Vladimir Tchijevski, ingénieur, residing in Strassen.

The chairman appoints as secretary Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, residing professionally in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Henschen, maître en sciences économiques, residing in Luxembourg.  
The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the hundred (100) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer of the 100 shares of the limited liability company INTERTECHNOLOGIES REAL ESTATE CO, S.à r.l. by ADVANCED COMMUNICATION SYSTEMS S.A. to PIANO S.A. for the purchase price of EUR 1,060,000.-.

2.- Approval of this transfer by the sole manager.

3.- Resignation of Mr Vladimir Tchijevski of his mandate as manager and discharge for the exercise of his mandate.

4.- Appointment of Mr Raymond Henschen, born on January 17th, 1955 in Luxembourg, maître en sciences économiques, residing in L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman, as new manager of the company, for an undetermined period.

5. Transfer of the registered office from L-1457 Luxembourg, 78, rue des Eglantiers to L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The company ADVANCED COMMUNICATION SYSTEMS S.A., with registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, here represented by two of its directors, Messrs Vladimir Tchijevski and Pierre Lentz, owner of 100 (one hundred) shares, representing the entire capital of INTERTECHNOLOGIES REAL ESTATE CO, S.à r.l., sells and transfers 100 (one hundred) shares of INTERTECHNOLOGIES REAL ESTATE CO, S.à r.l. to the company PIANO S.A., with registered office at L- Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, here represented by its managing director, Mr Raymond Henschen, who agrees.

The price convened by the parties for the sale of the shares is one million sixty thousand Euro (EUR 1,060,000.-).

*Notification*

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, INTERTECHNOLOGIES REAL ESTATE CO, S.à r.l., by its sole manager, Mr Vladimir Tchijevski, residing at L-8031 Strassen, 11, rue du Parc, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

*Second resolution*

It is resolved to accept the resignation of Mr Vladimir Tchijevski, of his mandate of manager and to give him full discharge for the exercise of his mandate.

*Third resolution*

It is resolved to appoint Mr Raymond Henschen, born on January 17th, 1955 in Luxembourg, maître en sciences économiques, residing in L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman, as new manager of the company, for an undetermined period.

*Fourth resolution*

It is resolved to transfer the registered office of the company from L-1457 Luxembourg, 78, rue des Eglantiers to L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Expenses and taxes*

All expenses, taxes, and fees occasioned by the preparation, formalization, performance or termination of this Deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros and shall be borne by the cessionary.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTERTECHNOLOGIES REAL ESTATE CO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1457 Luxembourg, 78, rue des Eglantiers, R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.072, constituée suivant acte reçu le 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 436 du 13 juin 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vladimir Tchijevski, ingénieur, demeurant à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Henschen, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Transfert de 100 parts sociales de la société à responsabilité limitée INTERTECHNOLOGIES REAL ESTATE CO, S.à r.l. par ADVANCED COMMUNICATION SYSTEMS S.A. à PIANO S.A. pour le prix d'achat de EUR 1.060.000,-.

2.- Approbation de ce transfert par le gérant unique.

3.- Démission de M. Vladimir Tchijevski de son mandat de gérant et décharge pour l'exercice de son mandat.

4.- Nomination de M. Raymond Henschen, né le 17 janvier 1955 à Luxembourg, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman, comme nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée.

5. Transfert du siège social de la société du 78, rue des Eglantiers à L-1457 Luxembourg, à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

La société ADVANCED COMMUNICATION SYSTEMS S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir Messieurs Vladimir Tchijevski et Pierre Lentz, propriétaire de 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de INTERTECHNOLOGIES REAL ESTATE CO, S.à r.l., cède et transporte 100 (cent) parts sociales de INTERTECHNOLOGIES REAL ESTATE CO, S.à r.l. à la société PIANO S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, ici représentée par son administrateur-délégué, savoir Monsieur Raymond Henschen, qui accepte.

Le prix convenu par les parties pour le transfert des parts s'élève à un million soixante mille euros (EUR 1.060.000,-).

#### *Signification*

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, INTERTECHNOLOGIES REAL ESTATE CO, S.à r.l., par son unique gérant, Monsieur Vladimir Tchijevski, accepte cette cession de parts sociales et la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé d'accepter la démission de M. Vladimir Tchijevski de son mandat de gérant et lui donner décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé de nommer M. Raymond Henschen, né le 17 janvier 1955 à Luxembourg, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman, comme nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée.

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 78, rue des Eglantiers à L-1457 Luxembourg, à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros et sont à la charge du cessionnaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: V. Tchijevski, P. Lentz, R. Henschen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, vol. 138S, fol. 95, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

J. Elvinger.

(051647.3/211/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis FRANCE XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.277.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par D. Bannerman

*Gérant*

(051534.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis FRANCE XXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.005.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par D. Bannerman

*Gérant*

(051535.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**SAVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 41.422.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2003, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 août 2003.

*Pour SAVA, S.à r.l.*

*Société à responsabilité limitée*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051639.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**CABLE PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 90.994.

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared for an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholder of CABLE PARTICIPATION, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a notarial deed of January 13, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»):

CABLE INVESTMENT LIMITED, a limited company incorporated under the laws of the Cayman, having its registered office at Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Maître Nina Togouna, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam, on January 27, 2003,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. CABLE INVESTMENT LIMITED is the sole shareholder of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by EUR 437,500.- (four hundred thirty-seven thousand five hundred euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 450,000.- (four hundred fifty thousand euros) and issue of 17,500 (seventeen thousand five hundred) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each;

2. Subscription and full payment to the share capital increase specified under 1. above by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 437,500.- (four hundred thirty-seven thousand five hundred euros) to be allocated to the share capital account of the Company;

3. Amendment of article 4. of the articles of association of the Company (the «Articles») to reflect the share capital increase;

4. Amendment and restatement of the share register of the Company in order to reflect the above mentioned changes with power and authority to any lawyer or employee of BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY to do so; and

5. Amendment of article 8. of the Articles;

6. Amendment of article 9. of the Articles;

7. Amendment of article 10. of the Articles;

8. Amendment of article 11. of the Articles;

9. Amendment of article 17. of the Articles;

10. Confirmation of the appointment of the managers and designation of the Carlyle Managers, the Providence Managers and the GMT Manager; and

11. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by EUR 437,500.- (four hundred thirty-seven thousand five hundred euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 450,000.- (four hundred fifty thousand euros) and to issue 17,500 (seventeen thousand five hundred) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares (i) to subscribe to the 17,500 (seventeen thousand five hundred) newly issued shares of the Company and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash consisting of a payment in an amount of EUR 437,500.- (four hundred thirty-seven thousand five hundred euros) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary by a certificate confirming the availability of the subscription amount as well as the blocage of such funds pending the capital increase and the notary acknowledges the availability of the funds so paid.

Following the subscription of the new shares, the Sole Shareholder takes the following resolution:

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, article 4. of the Articles is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed and fully paid share capital is set at four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) ordinary shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association (the «Articles».)»

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above mentioned changes and hereby authorizes and empowers any lawyer or employee of BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY to do so.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 8. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 8. Management.** The Company is administered by a board of managers consisting of three (3) Carlyle Managers, three (3) Providence Managers and one (1) GMT Manager. The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the Carlyle, Providence or GMT Managers.

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.»

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 9. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 9. Meeting of the board of managers.** Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least two days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, and on the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution or a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy provided that any Carlyle Manager may only appoint another Carlyle Manager as his proxy and further provided that any Providence Manager may only appoint another Providence Manager as his proxy.

Under the above proviso, a manager may represent more than one of his colleagues.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Any resolution of the board of managers shall require that it be passed with the absolute majority of the managers of the Company provided always that the passing of any resolution shall require the vote of at least one (1) Carlyle Manager and at least one (1) Providence Manager present or represented at the meeting.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.»

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 10. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 10. Representation - Authorized signatories.** In dealing with third parties, the managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the board of managers. The Company shall be bound by the joint signatures of any Carlyle Manager and of any Providence Manager acting together.

The board of managers may (sub)delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will in such case determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.»

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 11. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 11. Liability of managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of the Company as well as the applicable provisions of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended (the «Law».)»

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 17. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 17. Financial statements.** Each year the books are closed and the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.»

*Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm the appointment for an unlimited duration of the following persons:

(i) Mrs Margaret Anne Farlow, company director, residing at 23 Brunswick Gardens, London W8 4AW, United Kingdom;

(ii) Mr Raymond Maurice Mathieu, chief financial officer, residing at 21 Anawan Road, Pawtucket, RI 02861, USA, and,

(iii) Mr John Dever Woodworth III, accounting manager, residing at 30 St. James Place, Attleboro, MA 02703, USA, who are designated as the «Providence Managers».

(i) Mr Benoit Colas, company director, residing at 66, rue de la Glacière, 75013, Paris, France,

(ii) Mr Jonathan Zafrani, senior associate, residing at 134, boulevard Voltaire, 75011 Paris, France, and

(iii) THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., incorporated in Luxembourg under the number B 76.600, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by Mr Steve Rosengarten, associate director, residing at Flat 3, 20 Sumner Place, London SW7 3EG, United Kingdom,

who are designated as the «Carlyle Managers».

Mr Terrence Tehranian, company director, residing at c/o GMT Communications Partners Limited, Sackville House, 40 Piccadilly London W1J0DR,

is designated as the «GMT Manager».

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand two hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'associé de CABLE PARTICIPATION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 13 janvier 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»):

CABLE INVESTMENT LIMITED, une société constituée selon les lois de Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Nina Togouna, avocate, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 27 janvier 2003,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. CABLE INVESTMENT LIMITED est l'associé unique de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 437.500,- (quatre cent trente-sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) et émission de 17.500 (dix-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital décrite sous le point 1. ci-dessus par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 437.500,- (quatre cent trente-sept mille cinq cents euros) à affecter au compte capital social de la Société;

3. Modification de l'article 4. des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'y refléter l'augmentation du capital;

4. Modification et reformulation du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à n'importe lequel des avocats ou employés de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY pour y procéder;

5. Modification de l'article 8. des Statuts;

6. Modification de l'article 9. des Statuts;

7. Modification de l'article 10. des Statuts;

8. Modification de l'article 11. des Statuts;

9. Modification de l'article 17. des Statuts;

10. Confirmation de la nomination des gérants et désignation des Gérants Carlyle, des Gérants Providence et du Gérant GMT; et

11. Divers.

III. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 437.500,- (quatre cent trente-sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) et d'émettre 17.500 (dix-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Souscription - Paiement*

L'Associé Unique déclare (i) souscrire les 17.500 (dix-sept mille cinq cents) parts sociales de la Société nouvellement émises et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de EUR 437.500,- (quatre cent trente-sept mille cinq cents euros) à affecter au compte capital social de la société.

La preuve d'un tel paiement a été donnée au notaire soussigné par un certificat confirmant la disponibilité du montant de souscription de même que le blocage de tels fonds pendant l'augmentation de capital et le notaire prend connaissance de la disponibilité des fonds ainsi payés.

Suivant la souscription des nouvelles parts sociales, l'Associé Unique prend la résolution suivante:

*Deuxième résolution*

Comme conséquence de la première résolution, l'article 4. des Statuts est modifié et aura désormais le teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts (les «Statuts»).»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus et autorise et donne pouvoir n'importe lequel des avocats ou employés de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY pour y procéder.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) Gérants Carlyle, trois (3) Gérants Providence et un (1) Gérant GMT. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer les Gérants Carlyle, Providence ou GMT.

L'assemblée générale des associés statuera sur la rémunération et les conditions de la nomination de chacun des gérants.»

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. Décisions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou d'accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins deux jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié un autre gérant comme son mandataire à condition que chaque Gérant Carlyle puisse seulement nommer un autre Gérant Carlyle comme son mandataire et à condition que chaque Gérant Providence puisse seulement nommer un Gérant Providence comme son mandataire.

Sous réserve de la clause qui précède, un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront considérés présents à la réunion.

Toute décision du conseil de gérance devra être prise à la majorité absolue des gérants de la Société à condition que, dans tous les cas, la prise de toute décision requiert le vote d'au moins un (1) Gérant Carlyle et au moins un (1) Gérant Providence présent ou représenté à la réunion.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.»

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance. La Société sera engagée par la signature conjointe de tout Gérant Carlyle et de tout Gérant Providence agissant ensemble.

Le conseil de gérance pourra (sous)déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du(des) mandataire(s) et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.»

*Septième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts de la Société et aux dispositions applicables de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).»

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.»

*Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer la nomination pour une durée illimitée des personnes suivantes:

(i) Mme Margaret Anne Farlow, directrice de société, demeurant au 23 Brunswick Gardens, London W8 4AW, United Kingdom;

(ii) M. Raymond Maurice Mathieu, chief financial officer, demeurant au 21 Anawan Road, Pawtucket, RI 02861, USA; et

(iii) M. John Dever Woodworth III, accounting manager, demeurant au 30 St. James Place, Attleboro, MA 02703, USA, qui sont désignés comme les «Gérants Providence».

(i) M. Benoit Colas, directeur de société, demeurant au 66, rue de la Glacière, 75013 Paris, France;

(ii) M. Jonathan Zafrani, senior associate, demeurant au 134, boulevard Voltaire, 75011 Paris, France; et

(iii) THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., constituée au Luxembourg sous le numéro B 76.600, avec siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par M. Steve Rosengarten, associate director, demeurant au Flat 3, 20 Sumner Place, London SW7 3EG, Grande-Bretagne qui sont désignés comme les «Gérants Carlyle».

M. Terrence Tehranian, directeur de société, demeurant au c/o GMT Communications Partners Limited, Sackville House, 40 Piccadilly London W1J0DR, né le 26 mai 1961 à Boston, Massachusetts, USA, est désigné comme le «Gérant GMT».

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: N. Togouna, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2003, vol. 875, fol. 12, case 5. – Reçu 4.375 euros.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 février 2003.

J.-J. Wagner.

(051658.3/239/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**CABLE PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 90.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 février 2003.

J.-J. Wagner.

(051665.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**PLD GERMANY VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.589.*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051538.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.365.

In the year two thousand and three, on the third day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (the «Company»), incorporated by a notarial deed of December 9, 1999, published in the Mémorial C number 167 of February 24, 2000, (R. C. S. Luxembourg, section B number 73.365).

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by several different notarial deeds and for the last time by a deed of the undersigned notary, on December 16, 2002, published in the Mémorial C number 101 of January 31, 2003.

The extraordinary general meeting is declares open and is presided over by Mr Vincent Goy, manager, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Cyrille Vallee, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Maud Martin, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the Company's corporate capital by an amount of one hundred fifty-three thousand five hundred euro (153,500.- EUR) so as to raise it from its present amount of four hundred and sixty thousand five hundred euro (460,500.- EUR) to an amount of six hundred and fourteen thousand euro (614,000.- EUR) by the creation and issue of one thousand two hundred and forty-two (1,242) new class E shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each and by fifty (50) new class G16 shares, one (1) new class G17 share, one (1) new class G18 share, one hundred and twenty-five (125) new class C1 shares, twenty (20) new class C2 shares, twenty (20) new class C3 shares, twenty (20) new class C4 shares, fourteen (14) new class C5 shares, forty-two (42) new class S2 shares, each with a par value of one hundred euro (100.- EUR), having all the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

2.- To accept subscription of all of these one thousand five hundred and thirty-five (1,535) new shares of different classes, by the sole shareholder, the company EUROPA REAL ESTATE LP, established and having its registered office in 1013 Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA) and to accept full payment in cash of the par value of one hundred euro (100.- EUR) of each such new share, as well as full payment in cash of a total share premium in the amount of one hundred and eleven thousand eight hundred euro (111,800.- EUR).

3.- To amend Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

«The subscribed capital is fixed at six hundred and fourteen thousand euro (614,000.- EUR) divided into two thousand five hundred and eighty-nine (2,589) class «E» shares, three hundred thirty (330) class «G1» shares, six hundred and seventy-nine (679) class «G2» shares, three (3) class «G4» shares, three (3) class «G5» shares, twenty-six (26) class «G6» shares, three hundred and seventy (370) class «G7» shares, one hundred ninety-five (195) class «G8» shares, ninety-nine (99) class «G9» shares, one hundred forty-four (144) class «G11» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, three (3) class «G14» shares, one (1) class «G15» share, one hundred (100) class «G16» shares, one (1) class «G17» share, one (1) class «G18» share, two (2) class «L1» shares, one (1) class «L2» share, thousand and sixty (1,060) class «S1» shares, forty-five (45) class «S2» shares, four (4) class «A1» shares, two hundred forty-one (241) class «A2» shares, six (6) class «A3» shares, five (5) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, five (5) class «A6» shares, five (5) class «A7» shares, four (4) class «A8» shares, one hundred and twenty-six (126) class «C1» shares, twen-

ty-one (21) class «C2» shares, twenty-one (21) class «C3» shares, twenty-one (21) class «C4» shares and fifteen (15) class «C5» shares and two (2) class «N1» shares, having each a par value of one hundred euro (100.- EUR).»

II) The sole shareholder represented, as well as the proxy of the represented shareholder, and the number of the shares held by such shareholder are shown on an attendance list which, signed by the proxy of the shareholder and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of four hundred and sixty thousand five hundred euro (460,500.- EUR) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the sole shareholder was informed prior this meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of one hundred and fifty-three thousand five hundred euro (153,500.- EUR) in order to raise it from its present amount of four hundred and sixty thousand five hundred euro (460,500.- EUR) to an amount of six hundred and fourteen thousand euro (614,000.- EUR) by the creation and issue of one thousand two hundred and forty-two (1,242) new class E shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each and by fifty (50) new class G16 shares, one (1) new class G17 share, one (1) new class G18 share, one hundred and twenty-five (125) new class C1 shares, twenty (20) new class C2 shares, twenty (20) new class C3 shares, twenty (20) new class C4 shares, fourteen (14) new class C5 shares, forty-two (42) new class S2 shares, each with a par value of one hundred euro (100.- EUR), having all the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to accept the sole shareholder, the company EUROPA REAL ESTATE LP, established and having its registered office in 1013 Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA), to the subscription of all of these one thousand five hundred and thirty-five (1,535) new shares of class E, G16, G17, G18, C1, C2, C3, C4, C5 and S2, with a par value of one hundred euros (100.- EUR) per share.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

Mr Vincent Goy, manager, with professional address in 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of the company EUROPA REAL ESTATE LP, prenamed, by virtue of a proxy given in St.Helier, Jersey on June 2, 2003,

which proxy, after being signed ne varietur by the members of the board and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of EUROPA REAL ESTATE LP, prenamed, the one thousand five hundred and thirty-five (1,535) new shares and to entirely pay up in cash each such new share at its par value of one hundred euro (100.- EUR) each and further to pay a total share premium of one hundred and eleven thousand eight hundred euro (111,800.- EUR).

The above-mentioned subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up in cash, with the prementioned issued share premium, and that the Company has at its disposal the total amount of two hundred and sixty-five thousand three hundred euro (265,300.- EUR), proof of which was given to the undersigned notary, who expressly states this.

*Third resolution*

As a result of the above mentioned capital increase, the extraordinary general meeting resolves to amend Article six (6), First Paragraph of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the capital increase and which shall forthwith read as follows:

**«Art. 6. First paragraph.** The subscribed capital is fixed at six hundred and fourteen thousand euro (614,000.- EUR) divided into two thousand five hundred and eighty-nine (2,589) class «E» shares, three hundred thirty (330) class «G1» shares, six hundred and seventy-nine (679) class «G2» shares, three (3) class «G4» shares, three (3) class «G5» shares, twenty-six (26) class «G6» shares, three hundred and seventy (370) class «G7» shares, one hundred ninety-five (195) class «G8» shares, ninety-nine (99) class «G9» shares, one hundred forty-four (144) class «G11» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, three (3) class «G14» shares, one (1) class «G15» share, one hundred (100) class «G16» shares, one (1) class «G17» share, one (1) class «G18» share, two (2) class «L1» shares, one (1) class «L2» share, thousand and sixty (1,060) class «S1» shares, forty-five (45) class «S2» shares, four (4) class «A1» shares, two hundred forty-one (241) class «A2» shares, six (6) class «A3» shares, five (5) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, five (5) class «A6» shares, five (5) class «A7» shares, four (4) class «A8» shares, one hundred and twenty-six (126) class «C1» shares, twenty-one (21) class «C2» shares, twenty-one (21) class «C3» shares, twenty-one (21) class «C4» shares and fifteen (15) class «C5» shares and two (2) class «N1» shares, having each a par value of one hundred euro (100.- EUR).»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately four thousand three hundred and fifty euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 167 du 24 février 2000 (R. C. S. Luxembourg, section B numéro 73.365).

Les statuts de la Société ont été modifiés par divers actes notariés et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 101 du 31 janvier 2003

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Cyrille Vallee, employé, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maud Martin, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- D'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent cinquante-trois mille cinq cents euros (153.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante mille cinq cents euros (460.500,- EUR) à un montant de six cent quatorze mille euros (614.000,- EUR) par la création et l'émission de mille deux cent quarante-deux (1.242) parts sociales nouvelles de classe E, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chacune et de cinquante (50) parts sociales nouvelles de classe G16, une (1) part sociale nouvelles de classe G17, une (1) part sociale nouvelle de classe G18, cent vingt-cinq (125) parts sociales nouvelles de classe C1, vingt (20) nouvelles parts sociales de classe C2, vingt (20) nouvelles parts sociales de classe C3, vingt (20) nouvelles parts sociales de classe C4, quatorze (14) nouvelles parts sociales de classe C5, et quarante-deux (42) nouvelles parts sociales de classe S2, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par part sociale et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital.

2.- D'accepter la souscription de toutes ces mille cinq cent trente-cinq (1.535) parts sociales nouvelles de classes différentes, par le seul associé, la société EUROPA REAL ESTATE LP, établie et ayant son siège social à 1013 Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA) et d'accepter le paiement intégral en numéraire de la valeur nominale de cent euros (100,- EUR) de chacune de ces nouvelles parts sociales, ainsi que le paiement en numéraire d'une prime d'émission totale de cent onze mille huit cents euros (111.800,- EUR).

3.- De modifier l'Article 6, Premier Alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à six cent quatorze mille euros (614.000,- EUR) divisé en deux mille cinq cent quatre-vingt-neuf (2.589) parts sociales de classe «E», trois cent trente (330) parts sociales de classe «G1», six cent soixante-dix-neuf (679) parts sociales de classe «G2», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3) parts sociales de classe «G5», vingt-six (26) parts sociales de classe «G6», trois cent soixante-dix (370) parts sociales de classe «G7», cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales de classe «G8», quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de classe «G9», cent quarante-quatre (144) parts sociales de classe «G11», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G13», trois (3) parts sociales de classe «G14», une (1) part sociale de classe «G15», cent (100) parts sociales de classe «G16», une (1) part sociale de classe «G17», une (1) part sociale de classe «G18», deux (2) parts sociales de classe «L1», une (1) part sociale de classe «L2, mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1», quarante-cinq (45) parts sociales de classe «S2», quatre (4) parts sociales de classe «A1», deux cent quarante et une (241) parts sociales de classe «A2», six (6) parts sociales de classe «A3», cinq (5) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A5», cinq (5) parts sociales de classe «A6», cinq (5) parts sociales de classe «A7» et quatre (4) parts sociales de classe «A8», cent vingt-six (126) parts sociales de classe «C1», vingt et une (21) parts sociales de classe «C2», vingt et une (21) parts sociales de classe «C3», vingt et une (21) parts sociales de classe «C4», quinze (15) parts sociales de classe «C5» et deux (2) parts sociales de classe «N1», ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'unique associé représenté, ainsi que le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire et par les membres du Bureau, sera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Le pouvoir de l'associé représenté, signé ne varietur par la personne présente et le notaire instrumentaire, restera également annexé au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de quatre cent soixante mille cinq cents euros (460.500,- EUR) sont représentées à cette assemblée qui est donc dûment conquise et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'unique associé avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent cinquante-trois mille cinq cents euros (153.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante mille cinq cents euros (460.500,- EUR) à un montant de six cent quatorze mille euros (614.000,- EUR) par la création et l'émission de mille deux cent quarante-deux (1.242) parts sociales nouvelles de classe E, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chacune et de cinquante (50) parts sociales nouvelles de classe G16, une (1) part sociale nouvelle de classe G17, une (1) part sociale nouvelle de classe G18, cent vingt-cinq (125) parts sociales nouvelles de classe C1, vingt (20) parts sociales nouvelles de classe C2, vingt (20) parts sociales nouvelles de classe C3, vingt (20) parts sociales nouvelles de classe C4, quatorze (14) parts sociales nouvelles de classe C5, et quarante-deux (42) parts sociales nouvelles de classe S2, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par part sociale et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter le seul et unique associé, la société EUROPA REAL ESTATE LP, établie et ayant son siège social à 1013 Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA) à la souscription de ces mille cinq cent trente-cinq (1.535) nouvelles parts sociales de classe E, G16, G17, G18, C1, C2, C3, C4, C5 et S2, d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune.

*Souscription - Paiement*

Ensuite Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

se présente, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société EUROPA REAL ESTATE LP, prédésignée, en vertu d'une procuration donnée à St.Helier, Jersey, le 2 juin 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la société EUROPA REAL ESTATE LP, précitée, les mille cinq cent trente-cinq (1.535) nouvelles parts sociales, à leur valeur nominale, et de libérer intégralement chacune des ces nouvelles parts sociales en numéraire pour leur valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et de payer en sus une prime d'émission totale de cent onze mille huit cents euros (111.800,- EUR).

Le souscripteur prénommé déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en numéraire avec la prime d'émission prémentionnée et que la somme totale de deux cent soixante-cinq mille trois cents euros (265.300,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article six (6), Premier Alinéa des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital réalisée ci-dessus et décide de donner à cet Article six (6), Premier Alinéa des statuts, la teneur suivante:

**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à six cent quatorze mille euros (614.000,- EUR) divisé en deux mille cinq cent quatre-vingt-neuf (2.589) parts sociales de classe «E», trois cent trente (330) parts sociales de classe «G1», six cent soixante-dix-neuf (679) parts sociales de classe «G2», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3) parts sociales de classe «G5», vingt-six (26) parts sociales de classe «G6», trois cent soixante-dix (370) parts sociales de classe «G7», cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales de classe «G8», quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de classe «G9», cent quarante-quatre (144) parts sociales de classe «G11», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G13», trois (3) parts sociales de classe «G14», une (1) part sociale de classe «G15», cent (100) parts sociales de classe «G16», une (1) part sociale de classe «G17», une (1) part sociale de classe «G18», deux (2) parts sociales de classe «L1», une (1) part sociale de classe «L2», mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1», quarante-cinq (45) parts sociales de classe «S2», quatre (4) parts sociales de classe «A1», deux cent quarante et une (241) parts sociales de classe «A2», six (6) parts sociales de classe «A3», cinq (5) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A5», cinq (5) parts sociales de classe «A6», cinq (5) parts sociales de classe «A7» et quatre (4) parts sociales de classe «A8», cent vingt-six (126) parts sociales de classe «C1», vingt et une (21) parts sociales de classe «C2», vingt et une (21) parts sociales de classe «C3», vingt et une (21) parts sociales de classe «C4», quinze (15) parts sociales de classe «C5» et deux (2) parts sociales de classe «N1», ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille trois cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Goy, C. Vallee, M. Martin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2003, vol. 877, fol. 49, case 2. – Reçu 2.653 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juillet 2003.

J.-J. Wagner.

(051561.3/239/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juillet 2003.

J.-J. Wagner.

(051562.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**PLD GERMANY VI, S.à r.l. , Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.587.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051540.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis FRANCE XXXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.336.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par D. Bannerman

Gérant

(051541.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**NEW ENERGY XXI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 87.263.

Ainsi qu'il résulte d'une constatation du Conseil d'administration, le capital social de EUR 31.000,- libéré lors de la constitution à concurrence de 77 % (EUR 23.870,-) se trouve être intégralement libéré à partir du 8 août 2003.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour NEW ENERGY XXI, Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051632.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis FRANCE XXXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.937.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par D. Bannerman

*Gérant*

(051542.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis FRANCE XXXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 86.812.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par P. Cassells

*Gérant*

(051543.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**PLD GERMANY IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.590.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04600. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051545.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis FRANCE XLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.179.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par P. Cassells

*Gérant*

(051546.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**MIVNE TA'ASIYA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,  
(anc. CHECK POINT SOFTWARE TECHNOLOGIES (LUXEMBOURG) S.A.).**

Registered office: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 79.955.

In the year two thousand three, on the twenty-first of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CHECK POINT SOFTWARE TECHNOLOGIES (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in Münsbach, constituted by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, on December 6, 2000, published in the Mémorial, Recueil C of 2001, page 29882. The articles of incorporation have been amended by the M<sup>e</sup> Gérard Lecuit prenamed for the last time on December 10th, 2001.

The meeting was opened by Mrs Linda Korpel, lawyer, residing in Metz, France being in the chair, who appointed as secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Consider the amendment of the Company's name into MIVNE TA'ASIYA (LUXEMBOURG) S.A. and subsequent amendment of the article 1 of the by-laws.

2. Consider accepting the resignation of the current category A director of the Company;

3. Consider granting discharge to the resigning category A director;

4. Consider appointing a new category A director;

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to amend the name of the company into MIVNE TA'ASIYA (LUXEMBOURG) S.A. and decides subsequently to amend the article 1 of the Articles of Association as follows:

«**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of MIVNE TA'ASIYA (LUXEMBOURG) S.A.»

*Second resolution*

The general meeting decides to accept the resignation of the current category A director, Mr Eyal Desheh, CFO, born on April 25, 1952 in Israël and residing at 49 HaZamir Street, Mevaseret Tzion, Israël 90805.

*Third resolution*

The general meeting decides to grant discharge to the resigning category A director, Mr Eyal Deshe, prenamed for his mandate up to today's date.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to appoint a new category A director, Mr Zecharia Feit, lawyer, born on June 5, 1944 in Russia and with professional address at 5 Tuval Street, Tel-Aviv, Israël 67897.

The newly appointed director will pursue the mandate of the resigning director, i.e. his mandate expiring at the general shareholders' meeting which will be called to deliberate on the financial year ending in June 30, 2003.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHECK POINT SOFTWARE TECHNOLOGIES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Münsbach, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire public de résidence à Hesperange, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C de 2001, page 29.882. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 10 décembre 2001 par acte de M<sup>e</sup> Lecuit, prénommé.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Linda Korpel, juriste, demeurant à Metz, France, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société en MIVNE TA'ASIYA (LUXEMBOURG) S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts.

2. Acceptation de la démission de l'actuel administrateur de catégorie A.

3. Décharge à accorder à l'administrateur démissionnaire de catégorie A.

4. Nomination d'un nouvel administrateur de catégorie A.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en MIVNE TA'ASIYA (LUXEMBOURG) S.A. de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MIVNE TA'ASIYA (LUXEMBOURG) S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'actuel administrateur de catégorie A, Monsieur Eyal Desheh, CFO, né le 25 avril 1952 en Israël et demeurant au 49 HaZamir Street, Mevaseret Zion, Israël 90805.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de catégorie A, Monsieur Eyal Deshe, pré-nommé, pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur de catégorie A, Monsieur Zecharia Feit, avocat, né le 5 juin 1944 en Russie et ayant son adresse professionnelle au 5 Tuval Street, Tel-Aviv, Israël 67897.

Le mandat du nouvel administrateur poursuivra celui de l'administrateur démissionnaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ayant à délibérer sur les comptes annuels se clôturant le 30 juin 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, vol. 139S, fol. 88, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

J. Elvinger.

(051652.3/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**DIGITAL PLANET VENTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 64.895.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIGITAL PLANET VENTURE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 64.895, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 631 du 4 septembre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Farid Bentebbal, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Carvas, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Fabienne Stephany, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg 15, boulevard Roosevelt.

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2) Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec le procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant le présente assemblée.

IV) Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

La société anonyme REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 71.681.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, même dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire des avoirs sociaux et il pourra s'en référer au bilan.

Pour des opérations particulières, il pourra déléguer, sous sa responsabilité, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires pour une période qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu de Nous notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Bentebbal, C. Carvas, F. Stephany, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, vol. 18CS, fol. 38, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

J.-P. Hencks.

(051682.3/216/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 45.927.

L'an deux mille trois, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Danielle Caviglia, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société ALPHA-CSE S.R.L., une société régie par les lois d'Italie, établie et ayant son siège social à Via Sallustiana 26, I-00187 Rome,

en vertu d'une procuration lui donnée à Rome (Italie), le 25 mars 2003.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire prénommée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

*Exposé préliminaire*

1.- Que sa mandante, la société ALPHA-CSE S.R.L., prédésignée, est la seule et unique associée de la société ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 45.927, constituée suivant acte notarié du 1<sup>er</sup> décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 65 du 16 février 1994, et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors.

2.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à soixante mille francs suisses (60.000,- CHF) et se trouve représenté par six mille (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix francs suisses (10,- CHF) chacune, intégralement libérées.

Ceci exposé, l'associée unique, représentée comme il est précisé ci-avant et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'actuelle valeur nominale des parts sociales de la Société de dix francs suisses (10,- CHF) chacune à une nouvelle valeur nominale de quarante francs suisses (40,- CHF) chacune et décide d'annuler en conséquence toutes les six mille (6.000) parts sociales existantes de la Société.

A cet effet la gérance de la Société est spécialement mandatée et autorisée pour procéder à l'inscription qui s'impose, à l'échange des parts sociales anciennes contre le nouveau nombre, soit mille cinq cents (1.500) parts sociales nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de quarante francs suisses (40,- CHF), pour procéder de même à l'annulation des six mille (6.000) parts sociales anciennes et d'attribuer toutes les nouvelles parts sociales (1.500) à l'associée unique, savoir: la société ALPHA-CSE S.R.L., prédésignée.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter lesdits changements de la valeur nominale et du nombre des parts sociales de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner à cet article six (6) des statuts de la Société la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit de la société est fixé à soixante mille francs suisses (60.000,- CHF) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de quarante francs suisses (40,- CHF).

Toutes les mille cinq cents (1.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société ALPHA-CSE S.R.L., une société régie par les lois d'Italie, établie et ayant son siège social à Via Sallustiana 26, I-00187 Rome.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, ès-dites qualités qu'elle agit, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Caviglia, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2003, vol. 875, fol. 82, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(051673.3/239/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 45.927.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(051677.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**ProLogis Italy IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 20.000,- EUR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.004.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051573.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**GOLDAS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 67.369.

—  
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: Mme Daniela Leali, Via Cap. rebughi, 16, I-25076 Odolo, (Brescia), Italie, Mme Stefania Leali, Via Marcolini 50/B, I-25076 Odolo, (Brescia), Italie, M. Guido Leali, Via Marcolini 50/B, I-25076 Odolo, (Brescia), Italie

Le Commissaire aux comptes est Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.  
Luxembourg, le 18 août 2003.

*Pour GOLDAS S.A.*

*Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03787. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051635.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**BROKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 55.873.

—  
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.  
Luxembourg, le 18 août 2003.

*Pour BROKER HOLDING S.A.*

*Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03782. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051636.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 9.795.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2002, les mandats des Administrateurs et des Commissaires aux comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

*Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit*

MM. Karl-Otto Limbourg, Am Oberen Luisenpark 3, D-68165 Mannheim, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

*Les Commissaires aux comptes sont:*

Madame Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Madame Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 août 2003.

*Pour DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03780. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051637.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ALINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 40.367.

—  
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.  
Luxembourg, le 18 août 2003.

*Pour ALINE INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG

*Société Anonyme*

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03778. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051638.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**CEGOMU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 51.360.

—  
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.  
Luxembourg, le 18 août 2003.

*Pour CEGOMU S.A.*

*Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG

*Société Anonyme*

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03773. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051641.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**C.T.T.L., CENTRE DE TELECOMMUNICATIONS ET TELEINFORMATIQUE LUXEMBOURGEOIS  
S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 5, rue Christophe Plantin.  
R. C. Luxembourg B 33.061.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2003*

Les actionnaires de la Société C.T.T.L. S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société, ont décidé à l'unanimité:

*Conseil d'administration*

- Monsieur Aloyse Wagner, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Paul Dock, Administrateur-délégué, demeurant à Flaxweiler
- Monsieur Aloyse Klein, demeurant à Ehlerange

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs pour une période de six années, soit jusqu'à l'expiration de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2008 et devant se tenir en 2009.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03512. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(051655.3/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

---

**UNIMET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 64.735.

—  
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

Le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 août 2003.

*Pour UNIMET HOLDING S.A.*

*Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03770. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051644.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**UNIMET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 64.735.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2002, M. Guy Kettmann, attaché de direction, Howald, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Albert Pennacchio, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 18 août 2003.

*Pour UNIMET HOLDING S.A.*

*Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03771. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051643.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis FRANCE XL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.178.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par P. Cassells

*Gérant*

(051547.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 9.429.

—  
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2003, Rag. Fortunato Ferri, I-Buccinasco, Via Morandi 3, a été désigné comme nouveau liquidateur de la société en remplacement de M. Gianfranco D. Gillardini. Le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding en liquidation

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051646.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 9.429.

DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 juillet 2003 à 11.30 heures, Monsieur Giorgio Zanta, Via Lacerra n.128, I-20099 Sesto San Giovanni (Milano) a été nommé Commissaire-Vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 juillet 2003 à 14.00 heures, que la liquidation de la société décidée en date du 29 juin 1990, a été clôturée et que IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A., a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société: 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour IMPREINVEST INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding liquidée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051651.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.880.

*Rapport du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège le 31 mars 2003 à 11.30 heures*

*Ordre du jour: Changement d'adresse du siège social*

A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve le transfert du siège social. La nouvelle adresse est: VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A.

65, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2003.

P. Rinkes / P. Valks / M. Paras

Administrateur / Administrateur / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051667.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.880.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires*

*qui s'est tenue au siège le 31 mars 2003 à 9.00 heures*

*Ordre du jour: Démission et nomination d'administrateurs*

Les actionnaires présents représentant la totalité du capital de la société, l'assemblée est valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour.

Madame Andrée Collet, demeurant à B-6700 Arlon, 20, Chemin du Glissibourg, et Monsieur Herbert Jenni, demeurant à CH-9524 Zuzwil, Haldenstrasse 5E, ont tous deux fait part à l'assemblée générale de leur intention de renoncer à leur mandat d'administrateur de VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A., et ce à dater du 31 mars 2003.

L'assemblée générale leur accorde décharge, sous réserve d'approbation des comptes annuels.

L'assemblée nomme Monsieur Peter Valks, domicilié à NL-1214 LN Hilversum, Lijsterbeslaan 3 et Monsieur Peter Rinkes, domicilié à NL-1019 JT Amsterdam, Fred Petterbaan 27, aux fonctions d'administrateur de VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A., à dater du 31 mars 2003.

Monsieur Valks et Monsieur Rinkes acceptent ces mandats non-rémunérés qui prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2007.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 9.30 heures.

*Pour VEDIOR FINANCE N.V. / POUR ASB INTERIM S.A.*

G. Bouillon / B. van Baarle-Vrijmoed

*Managing Director / Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04217. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051659.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

### **VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.880.

*Rapport du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège le 31 mars 2003 à 9.30 heures*

*Ordre du jour: Démission et nomination d'administrateurs*

Madame Andrée Collet, demeurant à B-6700 Arlon, 20, Chemin du Glissibourg, et Monsieur Herbert Jenni, demeurant à CH-9524 Zuzwil, Haldenstrasse 5E, ont tous deux fait part au Conseil d'Administration de leur intention de renoncer à leur mandat d'administrateur de VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A., et ce à dater du 31 mars 2003.

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Peter Valks, domicilié à NL-1214 LN Hilversum, Lijsterbeslaan 3 et Monsieur Peter Rinkes, domicilié à NL-1019 JT Amsterdam, Fred Petterbaan 27 aux fonctions d'administrateur.

Monsieur Valks et Monsieur Rinkes acceptent ces mandats non rémunérés qui prennent cours le 31 mars 2003 et se terminent lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2007.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2003.

P. Rinkes / P. Valks / M. Paras

*Administrateur / Administrateur / Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04215. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051662.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

### **ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 51.158.

*Rapport du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège le 31 décembre 2002 à 11.30*

*Ordre du jour: Changement d'adresse du siège social*

A l'unanimité, le conseil d'administration approuve le transfert du siège social. La nouvelle adresse est: ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A.

65, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2002.

P. Rinkes / P. Valks / M. Paras

*Administrateur / Administrateur / Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04210. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051679.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

### **ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 51.158.

*Rapport du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège le 31 décembre 2002 à 10.00 heures*

*Ordre du jour: Démission et nomination d'administrateurs*

Monsieur Armin Preisig, demeurant à CH-Herlliberg, Monsieur Zach Miles, demeurant à UK-London, Monsieur Anthony V Martin, demeurant à UK-London et Monsieur Herbert Jenni, demeurant à CH-9524 Zuzwil, Haldenstrasse, 5E, ont tous les quatre fait part au conseil d'administration de leur intention de renoncer à leur mandat d'administrateur de ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A., et ce à dater du 31 mars 2003.

L'assemblée générale leur accorde décharge, sous réserve d'approbation des comptes annuels.

L'assemblée nomme Monsieur Peter Valks, domicilié à NL-1214 LN Hilversum, Lijsterbeslaan 3, Monsieur Peter Rinkes, domicilié à NL-1019 JT Amsterdam, Fred Petterbaan 27 et Monsieur Marios Paras, domicilié à L-7246 Walferdange aux fonctions d'administrateur de ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A., à dater du 31 mars 2003.

Monsieur Valks, Monsieur Rinkes et Monsieur Paras acceptent ces mandats non rémunérés, qui prennent cours le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et se terminent lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2007.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2002.

P. Rinkes / P. Valks / M. Paras

*Administrateur / Administrateur / Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04188. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051680.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 51.158.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires*

*qui s'est tenue au siège le 31 mars 2003 à 9.00 heures*

*Ordre du jour: Démission et nomination d'administrateurs*

Les actionnaires présents représentant la totalité du capital de la société, l'assemblée est valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour.

Madame Armin Preisig, demeurant à CH-Herlliberg, Monsieur Zach Miles, demeurant à UK-London, Monsieur Anthony V Martin, demeurant à UK-London et Monsieur Herbert Jenni, demeurant à CH-9524 Zuzwil, Haldenstrasse 5E, ont tous les quatre fait part au conseil d'administration de leur intention de renoncer à leur mandat d'administrateur de ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A., et ce à dater du 31 mars 2003.

L'assemblée générale leur accorde décharge, sous réserve d'approbation des comptes annuels.

L'assemblée nomme Monsieur Peter Valks, domicilié à NL-1214 LN Hilversum, Lijsterbeslaan 3, Monsieur Peter Rinkes, domicilié à NL-1019 JT Amsterdam, Fred Petterbaan 27 et Monsieur Marios Paras, domicilié à L-7246 Walferdange aux fonctions d'administrateur de ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A., à dater du 31 mars 2003.

Monsieur Valks, Monsieur Rinkes et Monsieur Paras acceptent ces mandats non-rémunérés qui prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2007.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 9.30 heures.

*Pour VEDIOR FINANCE N.V. / POUR ASB-SICOM N.V.*

*Signature / Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04191. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051675.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ProLogis ITALY IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représentée par D. Bannerman

*Gérant*

(051549.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---